

1 milliard et demi. L'an dernier, il était de 1 milliard. Le montant de 1 milliard que demande le projet de loi à l'étude, doit servir à faire face à l'émission d'obligations d'épargne du Canada et autres obligations boursières en 1958. En 1957, le Canada a émis pour à peu près 1,170 millions d'obligations d'épargne. On prévoit qu'en octroyant *grosso modo* un sixième, on pourra subvenir à toutes les dépenses exigées par le service public jusqu'à la fin de mai. Le bill des subsides à l'étude ne prévoit que pour avril et mai; il faudra nécessairement présenter un autre bill de subsides au début de juin afin de pourvoir aux dépenses de ce mois-là ou à celles des deux prochains mois.

En aucun cas ne fait-on connaître le plein montant de chacun des postes. Je ferai observer à mes collègues que le libellé du projet de loi à l'étude est presque en tous points conforme à celui des bills de subsides adoptés les années précédentes. Les dispositions que renferme le nouvel article 3 exposent pour la première fois en termes très précis les principes qui ont été acceptés et appliqués au cours des ans.

L'article 4 du projet de loi ratifie certains contrats qu'il fallait conclure et certaines mesures que devait prendre le gouvernement avant de présenter le budget des dépenses et cela afin que les services et les programmes essentiels n'aient rien à souffrir durant ces six semaines de la présente année financière.

L'adoption du projet de loi ne portera aucune atteinte aux droits et privilèges qu'ont les honorables sénateurs de discuter un poste quelconque du budget des dépenses lorsqu'ils en seront saisis. En d'autres termes, je leur fournis l'assurance habituelle que ces droits et privilèges seront respectés et nullement restreints ni amoindris par suite de l'adoption de la présente mesure.

Voilà, honorables sénateurs, une brève explication du projet de loi. J'ai sous la main tous les renseignements voulus au sujet des annexes A, B, C, D et E; si l'on désire des renseignements sur l'un ou l'autre des postes, je ferai de mon mieux pour les fournir.

L'honorable W. Ross Macdonald: Honorables sénateurs, je tiens d'abord à féliciter mon ami (l'honorable M. Aseltine) de l'explication claire qu'il a faite de la mesure, la première qu'il présente au Sénat depuis qu'il a assumé les importantes fonctions de leader du gouvernement. Nous sommes tous heureux de la façon dont il s'est acquitté de cette tâche et nous comptons bien que les mesures dont nous serons saisis au cours des années à venir nous seront présentées de façon semblable.

Je n'entends pas poser un grand nombre de questions, mais je désire formuler certaines observations. Le leader a dit que la mesure comprend des dépenses qui ont déjà été faites durant la présente année financière, sous l'empire de mandats émis par le Gouverneur général, et qui s'élèvent à \$303,560,195. Or, cette somme a été dépensée entre le 1^{er} avril et le 15 mai, et nous ne pouvons pas faire grand-chose à cet égard. Elle a été dépensée et nous n'avons rien à dire. Ce n'est pas la seule somme qu'on a dépensée de cette façon. Le Parlement a été dissous à la fin de janvier dernier et le budget des dépenses pour l'année financière 1957-1958 n'avait pas été approuvé par le Sénat. Il est vrai que nous avons adopté, sauf erreur, cinq lois de subsides provisoires, mais, chaque fois, nous nous sommes réservé le droit de critiquer ou de demander des renseignements concernant les postes que renfermait chacune de ces mesures. En adoptant ces mesures, nous n'approuvons pas les dépenses; nous placions simplement des fonds à la disposition du gouvernement pour lui permettre d'acquitter les comptes courants. Et pour ce qui est de la présente mesure, nous n'approuvons pas les dépenses qui y sont prévues, mais nous comprenons que le gouvernement doit rencontrer certains paiements à la fin de mai et nous sommes disposés à lui avancer l'argent nécessaire. Toutefois, je le répète, nous n'approuvons pas ces dépenses; nous ne faisons que mettre l'argent à la disposition du gouvernement.

Revenant au sujet de l'année financière 1957-1958, je constate que nous avons adopté cinq mesures visant des crédits provisoires, mesures qui pourvoient jusqu'aux dix douzièmes de la plupart des postes de dépense et, dans certains cas même, jusqu'aux onze douzièmes. Je formule cette observation dans le simple but de signaler aux honorables sénateurs que l'argent a été dépensé par le gouvernement sans l'approbation du Parlement. En outre, avant la réouverture du Parlement, pendant l'intersession, une autre forte somme d'argent,—celle que j'ai mentionnée, soit quelque 303 millions de dollars,—a été dépensée sans l'approbation du Parlement. Je suppose qu'en adoptant la mesure dont nous sommes saisis présentement nous approuvons de fait cette dépense, mais nous n'y pouvons rien, l'argent a été dépensé.

Honorables sénateurs, le leader du gouvernement (l'honorable M. Aseltine) a déposé hier après-midi au Sénat le budget des dépenses pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1959. Nous avons tout juste eu le temps d'y jeter un coup d'œil depuis, et nous sommes tous étonnés, j'en suis sûr, de